

COMMUNIQUE

MAÎTRES D'OUVRAGE, MAÎTRES D'ŒUVRE, BUREAUX D'ETUDES, INGENIEURS CONSEIL, LE CONSEIL NATIONAL DU BRUIT VOUS OFFRE L'OPPORTUNITE DE VOUS ASSOCIER A SA REFLEXION SUR LA MAÎTRISE DES NUISANCES SONORES GENEREES PAR LES CHANTIERS...

Le Conseil national du bruit, instance consultative placée auprès du ministre chargé du développement durable a initié une nouvelle réflexion sur les bruits de chantiers de tout type qu'ils fassent ou non l'objet d'un PC ou d'une déclaration de travaux, afin de maîtriser les nuisances sonores auxquelles sont exposés les ouvriers et le voisinage.

Une première approche avait consisté à constituer une bibliographie exhaustive et à classer les types de chantiers selon le choix des techniques utilisées, leur organisation ainsi que leur taille et leur situation.

La poursuite de cet objectif nécessite le choix des techniques constructives dès l'avant-projet : elle réclame donc la constitution d'une collection d'exemples de niveaux de bruit caractérisant des machines en situation ou des techniques constructives et de démolition.

La collecte de ces données a déjà commencé du côté de certains constructeurs.

Le défi qui se présente est celui de la mise en commun d'un maximum de données (à l'exclusion des moteurs d'exploitation et de calcul déjà mis en œuvre) et la constitution d'une base de données ouverte permettant des choix de techniques en connaissance de cause, à partir d'une comparaison exhaustive.

Un tel outil ne peut que vous aider à préparer vos projets et à mener les chantiers sur lesquels vous intervenez dans les meilleures conditions possibles.

Si vous, maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, bureaux d'études, ingénieurs conseil, souhaitez en savoir plus ou vous associer dès à présent à cette démarche contactez nous :
marie-helene.leroy@developpement-durable.gouv.fr